

Motion sur la privatisation de Gaz de France présentée par les groupes majoritaire et UDF Société Civile

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon manifeste son opposition au projet de fusion de GDF avec SUEZ, projet qui entérinera la privatisation de GDF souhaitée par le Gouvernement de Dominique de VILLEPIN, malgré les engagements du Ministre de l'Economie Nicolas SARKOZY en août 2004.

Cette obstination incompréhensible à vouloir brader l'un des fleurons de notre industrie n'aboutira qu'à livrer au privé le réseau public de distribution du gaz, de transport, des stockages et surtout de l'ensemble de l'approvisionnement en gaz de la France et à fragiliser EDF face à l'émergence d'un concurrent redoutable à l'intérieur de nos frontières. Le débat qui se tient actuellement à l'Assemblée Nationale sur la fusion GDF/SUEZ pose également le problème du choix entre deux conceptions de la vie en société.

Notamment, ce projet favorise la logique des monopoles et nous éloigne d'une politique d'efficacité énergétique -économie d'énergie, développement des énergies renouvelables- fondée sur la diversification et la proximité.

Aucune urgence ne nécessite la précipitation avec laquelle ce projet a été bouclé. Dès que la menace d'une OPA sur SUEZ par ENEL fut dissipée, celle de GAZPROM comme prédateur de substitution est évoquée, sachant que celle-ci est intéressée par les cessions auxquelles SUEZ et GDF devraient consentir pour obtenir le feu vert de la Commission Européenne, voire sur l'ensemble du groupe s'il vient à être créé. De quelles cessions s'agit-il ? Impossible de le savoir puisque la Commission ne rendra d'avis définitif qu'en novembre prochain. Donc on demande un avis au Parlement sans connaître l'ensemble des conséquences.

En privatisant GDF, le Gouvernement offre à un groupe privé ses réseaux, clientèles et expériences, payés par les deniers publics et prive l'Etat de tout contrôle réel à terme sur la politique tarifaire de la nouvelle entreprise. Plus grave encore, la France sera dorénavant privée de la maîtrise de sa politique énergétique. Il existe cependant une alternative qui est de proposer un pôle public de l'énergie où l'intervention de l'Etat dans l'économie de l'énergie permettrait à celle-ci de rester au service de l'intérêt général et non à celui de quelques actionnaires dont l'unique préoccupation est financière.

La présente motion sera adressée à **M. le Président de la République Jacques CHIRAC**, à **M. le Premier Ministre Dominique de VILLEPIN** et à **M. Thierry BRETON** Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

«M. LE MAIRE : C'est un sujet d'importance. Je souhaiterais, si c'est possible, qu'il y ait une prise de parole par groupe, puisque chacun imagine bien ce que va dire l'autre. Entre parenthèses cela montre que les engagements pris par le Ministre de l'Intérieur changent ; c'est pour ça, vous voyez, mon cher Jean ROSSELOT, qu'on peut quelquefois, malgré ce qui se dit au Sénat, avoir quelques doutes. Mon avis, vous le connaissez, actuellement c'est une très grande reculade et c'est inacceptable. On voit déjà dans le contexte actuel par exemple que la baisse continue du prix du pétrole depuis quelques semaines se traduit à la pompe par 0 €. Donc demain, quand l'ensemble des moyens de distribution et de production seront privatisés, nous n'aurons plus aucun moyen, aucun levier. Nous n'aurons plus qu'à payer et pour moi ce n'est pas acceptable. Je crois d'ailleurs que ça suscite des débats, j'ai cru comprendre, pas uniquement au sein de la gauche. Bien sûr tout le monde va être ramené à l'ordre mais quand même c'est la preuve qu'il existe un vrai problème.

M. Pascal BONNET : En effet il y a de vrais débats au sein de l'UMP, je pense que ça peut vous rassurer sur la démocratie interne...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas inquiet.

M. Pascal BONNET : Simplement je voudrais dire déjà qu'on est un peu surpris encore une fois d'avoir à se prononcer sur un thème national au sein du Conseil Municipal parce qu'on nous dit parfois

qu'on n'est pas là pour ça mais quand le groupe majoritaire vient présenter un sujet de portée nationale ou européenne, le débat dépasse largement le conseil municipal et vous le trouvez normal. Votre avis est variable suivant les interlocuteurs. Je me souviens d'amendements sur des textes relatifs à l'action sociale de la Ville proposés par Jean ROSSELOT qui avaient été refusés parce qu'ils étaient trop nationaux. Donc il y a deux poids, deux mesures. Ensuite, sur le fond...

M. LE MAIRE : Sauf que le gaz on en consomme pas mal et on le paie.

M. Pascal BONNET : Personne n'en doute. Vous n'avez sans doute pas compris que c'est justement l'indépendance énergétique de la France et de l'Europe qui sont en cause là et que le Gouvernement a justement le souci d'essayer de la préserver dans les meilleures conditions. Et ce projet s'accompagne de vigilance vis-à-vis de cette question et vis-à-vis de la situation des usagers du gaz et de l'électricité. Vous êtes de toute façon dans un débat politique donc on n'arrivera pas à vous convaincre mais il y a aussi quelque chose qui me gêne, et on l'a déjà connu dans le passé ici au conseil municipal, c'est qu'on vient nous présenter des motions alors qu'il existe des lieux de débat démocratique : l'Assemblée Nationale et le Sénat. Il y a eu à d'autres moments une motion qui voulait remettre en cause un vote du Parlement Européen, on n'est pas là pour dicter aux parlementaires leur vote. Ils sont assez grands, il y a une démocratie en France qui fonctionne...

M. LE MAIRE : On peut leur donner des signes.

M. Pascal BONNET : ...pour notre part, on votera contre, parce qu'on n'est pas là pour conforter votre démarche politique et parfois la privatisation a aussi du bon, d'ailleurs le gouvernement JOSPIN ne s'était pas gêné pour en faire beaucoup.

M. LE MAIRE : Je prends acte de ce que vous dites et malheureusement j'ai peur d'une envolée des prix, parce qu'on sait très bien ce que SUEZ représente en matière de production gazière, c'est quasiment rien, donc l'argument ne tient absolument pas. Il s'agit de vendre et de brader au privé une entreprise nationale et de faire en sorte qu'effectivement nous n'ayons plus notre indépendance. Et je pense que pour ceux qui se veulent des descendants des gaullistes historiques pour certains d'entre vous, je trouve que c'est une conception de l'indépendance nationale qui est tout à fait particulière. Vous n'allez pas voter, nous, nous allons la voter et je ne voudrais pas que le débat se prolonge.

M. Jean ROSSELOT : Les enjeux dépassent le national. Ils se situent à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale. En 2000 le gouvernement JOSPIN avait libéralisé complètement la production d'électricité, la commercialisation parce que les enjeux dépassaient les frontières nationales. Donc en effet il faut laisser les parlementaires débattre de ces questions qui sont vraiment de dimensions européenne et mondiale et c'est pourquoi je pense qu'on votera contre.

M. LE MAIRE : Tu as bien vu tout à l'heure que lorsque les maires font des manifestes, ça fait changer la position du Ministre de l'Intérieur. Donc on peut penser que s'il y a une levée de boucliers au niveau national, ça peut peut-être aussi faire évoluer la position du Gouvernement et ça nous évitera de renationaliser lorsque nous viendrons au pouvoir.

M. Michel JOSSE : Nous sommes d'accord de donner un signe, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, à l'Etat. Notre groupe UDF et Société Civile est pour un contrôle tarifaire de la part de l'Etat et pour la maîtrise de sa politique énergétique. Nous rappelons que l'UDF était aussi contre la privatisation des autoroutes pour les mêmes raisons.

M. LE MAIRE : Nous étions là aussi d'accord Monsieur JOSSE. Décidément, ça devient inquiétant !

M. Christophe LIME : Simplement pour répondre à M. BONNET, la Ville de Besançon est directement concernée par cette opération puisqu'il faut savoir que la Ville de Besançon a une concession avec Gaz de France qui passera obligatoirement sur le privé si ça venait à se concrétiser. Donc vous voyez bien qu'il y a aussi des implications directes au niveau de la ville comme au niveau de l'ensemble des consommateurs. J'interviendrai très rapidement pour vous montrer un peu les mesures par rapport à ça et surtout le non respect du débat démocratique par rapport à l'ensemble des élus. Vous dites

aujourd'hui que les élus ont toutes les pièces pour pouvoir, je dirais, réfléchir et débattre par rapport à ces orientations, sauf qu'aujourd'hui les lettres de grief qui vont être exposées par la Commission de Bruxelles ne sont pas transmises aux parlementaires. Les cessions éventuelles que Gaz de France et Suez vont opérer ou vont proposer dans les prochains jours, il est déjà annoncé qu'il sera hors de question de donner ces éléments-là à la population comme aux parlementaires et on n'attendra même pas la conclusion, les deux conclusions de la Commission de Bruxelles pour connaître éventuellement les cessions qui pourraient avoir lieu dans le cadre de cette fusion pour prendre un certain nombre de décisions. L'autre aspect qui aujourd'hui n'est pas en débat mais qui va l'être d'ici la fin de l'année, ce sont les compensations financières que va être obligé de verser Gaz de France dans le cadre de la parité avec les actions. Aujourd'hui, une organisation syndicale qui s'appelle la CGC estime à 5,2 milliards d'euros ce que Gaz de France va être obligé de verser aux actionnaires dans le cadre d'une action contre une autre action. Donc on voit qu'aujourd'hui le débat est complètement floué par rapport à un certain nombre d'orientations. C'est un véritable enjeu bien entendu pour la France comme pour l'Europe dans le cadre de sa dépendance au niveau énergétique et je terminerai simplement sur l'annonce faite par Gaz de France de 1,7 milliard d'euros de bénéfice sur les 6 premiers mois de l'année ; si vous divisez ça par 12 millions de consommateurs, c'est 150 € que verse chaque consommateur dans le cadre des bénéfices qui viennent d'être réalisés par Gaz de France. Donc je tiens à dire que toutes les augmentations qui ont été acceptées par le Gouvernement depuis un an ne servent qu'à justifier le fait de pouvoir donner de l'argent aux actionnaires.

M. LE MAIRE : Je suis totalement d'accord avec toi. Je ne veux pas revenir sur le débat tout à l'heure de Planoise, mais quand on parle de 0,50 €, c'est une charge supplémentaire mais là 150 € par famille, c'est autre chose, c'est autrement plus important.

M. Benoît CYPRIANI : C'était pour apporter un éclairage sur les conséquences de la privatisation. Ça concerne EDF mais ça pourra concerner GDF d'ici pas très longtemps. Quand on dit que la privatisation n'est pas forcément mauvaise, en tout cas, pour les faibles revenus visiblement c'est très mauvais. Cela correspond à une protestation de l'Union Nationale des CCAS qui a constaté que lorsqu'on ne paie pas ou qu'on paie en retard les factures EDF, il y a maintenant des listings qui sont envoyés au CCAS à qui l'on demande de décider s'il y aura coupure ou non, ce qui fait que le Maire devient responsable des coupures.

M. LE MAIRE : Et c'est lui qui se fera «engueuler».

M. Benoît CYPRIANI : Et c'est lui qui se fera «engueuler». Donc ce qui auparavant était traité par les services sociaux d'EDF qui envisageaient les mesures à prendre, conventions, mensualisations, etc. maintenant cela incombera aux collectivités. Voilà un gain de la privatisation.

M. Jean ROSSELOT : Mais la Ville a signé avec le privé...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, ne dites pas n'importe quoi. La ville n'a rien signé, c'est le directeur de l'hôpital qui a signé sans nous prévenir, même le président du conseil d'administration. Stop à la malhonnêteté intellectuelle !

M. Jean ROSSELOT : Je ne suis pas un malhonnête intellectuel !

M. LE MAIRE : Je ne dis pas que tu es un malhonnête homme mais tu sais très bien quels sont les pouvoirs d'un président du conseil d'administration de l'hôpital, tu le sais très bien, ce n'est pas lui qui signe les délibérations. Je l'ai appris par la presse. Alors il ne faut pas laisser croire que le Maire de Besançon a signé cela, c'est totalement faux. Même le Conseil d'Administration n'a pas été informé. Alors...

M. Jean ROSSELOT : (hors micro) C'est le président...

M. LE MAIRE : Jean, tu as beaucoup de qualités mais ne sois pas de mauvaise foi ! La musique adoucit les moeurs, je vous conseille d'aller au concert.

M. Michel JOSSE : Je voudrais juste que l'on ajoute : motion présentée par le groupe majoritaire et le groupe UDF - Société Civile.

M. LE MAIRE : Avec grand plaisir. Très bonne intervention».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (7 Conseillers UMP ayant voté contre), adopte cette motion.

Récépissé préfectoral du 21 septembre 2006.